

Bernard PERRUT
DEPUTE DU RHONE
Maire Honoraire de Villefranche

Madame

Villefranche, le 13 décembre 2018

Madame,

Vous avez souhaité attirer mon attention sur la possibilité de déposer devant l'Assemblée nationale une motion tendant à réunir la Haute Cour afin de prononcer la destitution du Président de la République, conformément à l'article 68 de la Constitution, et votre message a retenu toute mon attention.

Je comprends tout à fait les raisons de votre colère, ainsi que les difficultés auxquelles les Français sont confrontés chaque jour, en particulier dans les territoires ruraux et périurbains.

L'incompréhension face à un pouvoir exécutif qui reste sourd à ces problèmes, est légitime. Le ras-le-bol fiscal est réel. C'est pour cela que mes collègues du groupe les Républicains et moi-même avons fermement combattu la hausse des taxes sur le carburant prévue dans le budget de l'Etat.

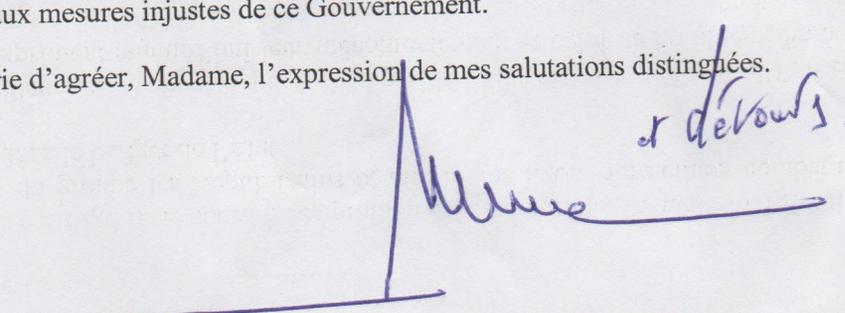
Depuis 18 mois, nous nous sommes d'ailleurs résolument opposés à la politique menée par le chef de l'Etat et le Gouvernement, et les « gilets jaunes » expriment aujourd'hui leur mécontentement et celui de nombreux Français car les conditions de vie sont de plus en plus difficiles, les taxations, impôts et charges de plus en plus lourds. Le pouvoir d'achat baisse, la précarité s'accroît, et les mesures prises ne paraissent pas justes.

Les Français connaissent une grande déception car ils avaient mis beaucoup d'espoir en Emmanuel Macron et s'attendaient à être pris en considération. Aujourd'hui, beaucoup partagent le sentiment que le Président ne les écoute pas, ne les comprend pas. La confiance est rompue et la rupture est profonde.

Aussi vous souhaitez que l'Assemblée « destitue le Président de la République ». Sachez que l'article 68 ne peut être utilisé que dans des cas très exceptionnels, et celui-ci ne l'a d'ailleurs jamais été. Il ne peut pas l'être pour sanctionner un projet ou un programme politique, et ne peut l'être que si l'institution même de la Présidence de la République est mise en péril par le comportement du Président. Cet article n'est donc pas destiné à sanctionner la politique menée par un Président, mais à apprécier son rôle comme gardien de la Constitution.

En revanche, vous pouvez compter sur moi pour être attentif aux revendications qui se sont exprimées ces derniers jours, et continuer à vous défendre face aux mesures injustes de ce Gouvernement.

Je demeure à votre disposition et vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.



Bernard PERRUT